



JUL 14 1989

NOTICE OF APPROVAL

Issued by statutory authority of the Minister of Consumer and Corporate Affairs Canada for (category of device):

Electronic Digital Weight Indicator

APPLICANT / REQUÉRANT:

Bizerba-Werke Wilhelm Kraut GmbH & Co.
P.O. Box 11.40, D-7460 Balingen
Federal Republic of Germany/République fédérale d'Allemagne

MODEL(S) / MODÈLE(S):

MCE

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of principal features only.

AVIS D'APPROBATION

Émis en vertu du pouvoir statutaire du Ministre de Consommation et Corporations Canada, pour (catégorie d'appareil):

Indicateur pondéral électronique à affichage numérique

MANUFACTURER / FABRICANT:

Bizerba Werke Wilhelm Kraut
Federal Republic of Germany/République fédérale de l'Allemagne

RATING / CLASSEMENT:

6,000 graduations are available for the weight display. The division size is internally selected x1, x2 and x5 with a programmable decimal point. / Possibilité de 6,000 graduations pour l'affichage du poids par multiplicateurs de 1, 2 et 5. La position du point decimal est programmable.

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The approved device is an electronic digital weight indicator that can accommodate up to two approved and compatible weight platforms to form a weighing system. The selected scale will be indicated on the seven segment fluorescent indicators.

The device is fitted with two displays, one for weight and the other for operator prompts.

The operator controls consists of pressure sensitive keypad switches which are used to control the scale functions as follows:

- Ten numeric buttons used for the entering of Tare and other numeric data.
- "TEST" for testing the display segments.
- "ZERO" for setting the device to zero.
- "TARE/MEM" for setting up to ten preset tare values into memory of the device.
- "TARE" for setting a platter tare.
- "CLEAR TARE" for clearing tare.
- ",", (comma) for setting a comma.
- "kg/lb" allows the operator to switch the display readout units for lb to kg or vice versa.
- "SCALE N°" for selection of scale 1 or 2. Note: The indicator is equipped with separate calibrating circuits for each scale.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Il s'agit d'un indicateur pondéral électronique à affichage numérique qui peut être relié à, au plus, deux plates-formes de pesage approuvées et compatibles afin de former un ensemble de pesage. Le numéro de la balance choisie est affiché sur l'indicateurs fluorescents à sept segments.

Le présent appareil comporte deux dispositifs d'affichage, soit un pour le poids et un autre pour le guidage de l'opérateur.

Les commandes de l'opérateur consistent en un clavier de touches-pression servant à programmer les fonctions de la balance et comprend:

- dix touches numériques servant à introduire la tare et d'autres données numériques;
- la touche "TEST (vérification)" permettant de vérifier les segments d'affichage;
- la touche "ZERO (remise à zéro)" permettant de remettre l'appareil à zéro;
- la touche "TARE/MEM (mémorisation de la tare)" permettant de mettre en mémoire jusqu'à dix valeurs de tare préétablies;
- la touche "TARE (tare)" permettant d'introduire la tare du plateau;
- la touche "CLEAR TARE (effacement de la tare)" permettant d'effacer la tare;
- la touche ",", (virgule)" permettant d'introduire une virgule;
- la touche "kg/lb" permet à l'opérateur de choisir l'unité de mesure de l'élément indicateur de lb à kg ou vice versa.
- la touche "SCALE N° (numéro de la balance)" permettant de choisir la balance n° 1 ou 2. Remarque: L'indicateur est muni d'un circuit de calibrage distinct pour chaque élément peseur.

- "TOTAL" gives a weight total of a selected scale. - la touche "TOTAL" permet d'obtenir le total du poids de la balance choisie.
- "SUBTOTAL" gives an intermediate total of selected scale. - la touche "SUBTOTAL (sous-total)" permet d'obtenir le total intermédiaire de la balance choisie;
- "GRAND TOTAL" gives a grand total of all the connected scales. - la touche "GRAND TOTAL (total global)" permet d'obtenir le total global de toutes les balances reliées.
- "PRINT 1" to print a weight item without addition to memory. - la touche "PRINT 1 (impression 1)" permettant d'imprimer un poids sans addition à la mémoire;
- "PRINT 2" to print a weight item with an addition to memory. - la touche "PRINT 2 (impression 2)" permettant d'imprimer un poids avec addition à la mémoire;
- "MOD" used in the selection of mode of operation. - la touche "MOD (mode)" permettant de choisir le mode de fonctionnement.
- "CLEAR" for clearing previous data. - la touche "CLEAR (effacer)" permettant d'effacer les données introduites antérieurement;
- "CLEAR FUNC" for clearing character functions. - la touche "CLEAR FUNC (effacer les fonctions)" permettant d'effacer les fonctions associées aux caractères;
- "TOTAL ITEM" and "ITEM N°" can only be used in a counting and sampling operation. - les touches "TOTAL ITEM (total des articles)" et "ITEM N° (numéro d'article)" qui peuvent être utilisées seulement aux fins de comptage et d'échantillonnage.

These are front panel annunciators for Zero, kg, lb, Tare, Tare value, Item N°, Count, Total, Grand Total and Printing.

Les voyants suivants se trouvent sur le panneau avant: zéro, kg, lb, tare, valeur de la tare, numéro d'article, compte, total, total global et impression.

The electronics and display unit can be fitted in a stainless steel or diecast aluminum housing and will be sealed with lead seal and wire through two drilled cheese head screws or with a paper seal, however, the design is such that it cannot be sealed as per the requirements of SGM3/10.

Les circuits électroniques et le dispositif d'affichage peuvent être logés dans un boîtier en acier inoxydable ou en aluminium coulé et être plombés à l'aide d'un plomb et d'un fil traversant deux vis à tête percée ou à l'aide d'un sceau en papier infraudable. La conception du boîtier ne permet pas toutefois de respecter les exigences de plombage stipulées dans la directive ministérielle SGM3/10.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.



W.R. Virtue

Chief,
Legal Metrology Laboratories

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du (des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation et l'utilisation des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquage sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local de Consommation et Corporations Canada.

JUL 14 1988

Date

Chef,
Laboratoires de la Métrologie légale

